



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 103959

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilisation de la méthode de contraception définitive « Essure » commercialisée par le groupe Bayer. Cette méthode consistant à insérer dans les trompes de Fallope des patientes des micro-implants composés de nickel, de titane et de polyéthylène téréphtalate entraînerait chez certaines patientes des effets secondaires indésirables après la pose de l'implant tels que des réactions allergiques, des douleurs pelviennes, articulaires et musculaires, des troubles neurologiques, des perforations d'organes, de la fatigue chronique et parfois des grossesses non désirées. Ces complications peuvent conduire au retrait de l'implant par salpingectomie (ablation des trompes de Fallope) ou hystérectomie (retrait de l'utérus). C'est la raison pour laquelle, au vu des interrogations que soulève l'usage de ce mode contraceptif, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dispositif et les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour contrôler et au besoin mieux encadrer sa prescription et son utilisation.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103959

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mai 2017](#), page 3128

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)